

Séance du 3 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trois décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 27/11/2014.

Etaient présents : M. QUESNEY, Mme CAMIER, Mrs MADONNA, VERSAVEL, DERRIEN, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes AVENEL, VIÉNOT DE VAUBLANC, SWERTVAEGER, BRÉANT, DUPONT, QUESNE, CORADELLO formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M DESMARAIS pouvoir M QUESNEY

Mme AVENEL a été nommé secrétaire de séance.

M QUESNEY demande qu'il n'y ait pas d'intervention du public.

M QUESNEY informe que le public sortira pour faire un huit clos pour le logement et la prime du personnel.

Délibération
participation voie et
réseau:

M Quesney informe le Conseil Municipal que Mme Marie veut vendre son bâtiment et qu'il y a une extension à faire avec une PVR pour un coût total 5495,64 €. La commune a un terrain à côté qui pourrait bénéficier de cette extension. Les frais d'extension pourraient être à la charge de la Commune et de Mme MARIE en fonction de la superficie des 2 terrains. Il est prévu de demander au SERPN une canalisation plus puissante, prendre en compte la PVR et demander des modifications.

10 pour 5 abstentions.

Délibération
Encaissement chèque
Groupama :

Le 1^{er} chèque à encaisser est pour la dégradation de la salle des fêtes 1658,63 €, solde des réparations. Le 2^e est l'acompte pour le toit de la salle des fêtes lors de la tempête du 14/02/2014 montant du chèque 1781,13 € unanimité pour l'encaissement des chèques.

Primes du personnel :

Huis clos

Logement:

Huis clos

Achat de la cellule de
refroidissement

Monsieur le Maire informe qu'une opportunité pour l'achat d'une cellule de refroidissement d'occasion est proposée par la maison familiale : 4446 € valeur

neuve, proposition d'occasion 2200 € et Mme Camiera réussit à la discuter à 2000 €. Il est décidé de voir les propositions d'autres fournisseurs. Contacter Mme Mouillière qui a une adresse pour du matériel d'exposition. M Menard donne également le nom d'un fournisseur. M Derrien propose de changer tout le matériel de la cuisine. Mme Swertvaeger dit qu'il n'y a que du petit matériel à revoir et pas tout le matériel. Finalement 12 conseillers votent pour l'achat de la cellule, personne vote contre, s'abstiennent Mme Vienot de Vaublanc, M Menard, M Derrien

Destruction des pigeons sur l'église

Il y a trois devis. Un fauconnier prévoit 4 passages et un coût de 11500 €. Normandie dératization qui est intervenue sur la commune de Brestot a proposé plusieurs options : une battue à la carabine 1600 € avec des cages pour capturer 4000 € à 6000 € selon le travail qu'il faisait lui-même. Sur le Devis : arrêté municipal de destruction avec un lieutenant de louveterie. Il essaie de savoir où sont les nids pour mettre des cages pour capturer les pigeons vivants. Il a donné les coordonnées de celui qui vend les cages 150 € par cages (2 cages nécessaires). M Leroy lieutenant de louveterie a l'autorisation d'intervenir jusqu'au 31 décembre. Il demande aux riverains de dire s'ils ont des pigeons.

La question se pose de qui s'occupe des pigeons et de ce qu'ils deviennent. Mme Bréant explique l'intérêt des cages... 150 € soit mais nous avons les cages à disposition pour renouveler l'opération dès que les pigeons reviennent. M Quesney propose qu'un employé municipal s'occupe des cages et tue les pigeons. Mme Bréant demande qu'on se mette d'accord sur l'achat des cages et sur le piégeage. Mme Coradello est contre le projet globalement. Mme Avenel s'abstient. 13 personnes sont pour l'achat des cages.

Délibération créance admise en non-valeur

C'est l'impayé de Mme Lurel pour le logement au-dessus de la bibliothèque. Il faut un accord de la municipalité pour admettre en non-valeur la créance. A l'unanimité la créance est admise en non-valeur. Mme Vienot de Vaublanc explique que si Mme Lurel retrouve des revenus il sera toujours possible de lui demander le paiement.

Questions diverses

Deux délibérations modificatives :

- Dégrèvement impôt jeune agriculteur : 199 € voté à l'unanimité
- Investissement quand il y a des travaux, on paie à l'article 23 immobilisations en cours, ils doivent être portés en article 21 immobilisations terminées pour : l'agrandissement de la mairie et restaurant scolaire (paiement en 2007) 9673.86 € et 490.44 €, mise aux normes électriques de la garderie (2008) 3663.83€, aménagement et sécurité aux abords de l'école (2006) 66092.16 €. Vote à l'unanimité

M Versavel présente deux devis pour l'élagage autour de l'église : certains arbres sont morts, certains sont gênants (pousse sur le mur des toilettes, pousse sur le mur en face de Mme Douyère) et élagage sur l'ensemble (il faudra penser à couper l'ensemble sous 10 ans). Devis de M Boissière 2 064 €, M Derrien 1 545 € abattage de 9 arbres et 4 à élaguer. M Derrien sort. Il est spécifié qu'il s'engage à verser la moitié de la somme à une association. Il est précisé que les souches resteront en place mais elles sont pourries (une est importante mais risque de faire tomber le mur si on l'enlève). M Madonna propose qu'il soit

présenté comment élaguer les arbres aux habitants dans le cadre de l'association du pôle des savoirs. Mme de Vaublanc demande qu'on s'assure que M Derrien est assuré pour cette activité. M Derrien confirme qu'il est assuré pour des prestations. Vote à 13 voix et deux contre Mmes Dupont et Quesne.

Devis sur les charpentes école : présentés par Mrs Menard et Derrien. Devis pour l'analyse de la charpente de l'école :

- Normandie expertise immo : forfait de 465 €, dont 115 € d'analyse si besoin pour les champignons,
- L3A/TDS : en plus sondage dans le bois si nécessaire 510 € expertise de la charpente, forfait analyse 120 €, et rapport d'expertise 306 € total de 936 € HT,
- Qualiconsult diagnostique visuel 1200 € HT,
- Bureau Véritas relevé des anomalies, proposition... 1050 € HT plus vacation 500 € de demi-journée.

Vote à l'unanimité d'un budget de 1550 € (choix en fonction des prestations)

M Quesney a demandé à 4 sociétés de faire des devis pour le marquage au sol de la route de Barneville. Une seule entreprise a répondu pour le moment. Laser équipement a répondu pour un marquage en thermoplastique (résine collée sur le sol) 1,30 € du mètre (pour 2100 m) et pour un marquage en peinture 1€ du mètre. 1 passage piéton thermoplastique 55 €, en peinture 37,50 € et une bande de stop 33 € en thermoplastique et 22,50 € en peinture. M Quesney va essayer de relancer d'autres sociétés.

Présentation du projet de M Siméon sur le plan de circulation dans le bourg. Il est demandé de continuer la réflexion.

M. Quesney rappelle que nous avons décidé de faire faire la clôture du lagunage (2 barrières, 900 m à clore, avec un grillage anti-gibier de 2m de haut, poteaux espacés de 3,50 m + une option si on met des animaux 2 barbelés en bas et un en haut). Trois devis :

- Bataille : 24540 € HT option fil de ronce 1,40 €/m linéaire,
- Langlois : 28150 € HT option 1,70 €/ m,
- Brisset : 34800 HT option 3,30 €/ m.

Il y a une clôture à enlever il faut que la municipalité fasse la dépose. Il est prévu de faire un courrier à chaque voisin. Vote à l'unanimité pour le devis Bataille avec l'option.

Mise en place du conseil municipal des jeunes : présentation par Mme Bréant. Elle a regardé sur internet ce que faisaient les autres communes et nous avons travaillé en commission éducation pour une proposition. Voir le dossier présenté. Les adultes pour le conseil municipal des jeunes : Mme Bréant, Mme Avenel, Mme Camier, Mme Viénot de Vaublanc, M Derrien, M Desmarais, M Quesney Vote à l'unanimité pour la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

M Quesney remercie M Derrien qui a travaillé pour la mise en place des décorations de Noël de manière à ce que ça ne coûte pas cher pour la municipalité. (soit 108 € pour cette année).

Formation : Mme Camier attend un deuxième devis pour la formation à l'hygiène. M Quesney a un problème pour la mise en place de la formation

sécurifeu pour réunir l'ensemble des personnes concernées.

Mme Quesne signale qu'il y a des lampadaires dans la rue des bons qui ne fonctionnent plus. Elle demande ce que l'on fait aux Freyers. M Quesney et M Derrien attendent que passent le sdomode et la comcom (M Caillouel).

Mme Viénot de Vaublanc présente ce qui a eu lieu lors de la réunion de travail de la comcom du roumois nord.

M Madonna présente les travaux de nettoyage qui ont été effectués par les habitants bénévoles. Il explique que M Dupont a réparé quelques meubles et que l'organiste a nettoyé l'orgue.

M Versavel rappelle le téléthon vendredi et samedi prochain. Les élus vont jouer au foot à Routot c'est M Derrien qui représentera la commune.

M Derrien explique qu'un contrat se termine au mois d'avril et qu'il serait bon de savoir ce qu'on fait un peu avant. M Quesney propose qu'on le fasse en janvier-février pour connaître les nouvelles dispositions à Pôle emploi.
La date des vœux du maire : dimanche 18 janvier 2015 à partir de 15h30 (11 janvier 2015 galette des anciens par le comité des fêtes et la commune).

Les informations à faire passer pour le bulletin municipal sont à faire parvenir à Mme Bréant ou Mme Viénot de Vaublanc avant le 5 janvier 2015.

La séance est close.

Intervention des habitants :

Un collectif d'habitants de la route du Landin (D 90) est représenté par M Letellier et signale les problèmes routiers au niveau du virage (après la rue au Gué). Il précise que s'il y avait un accident à ce niveau, il y aurait des poursuites engagées contre la municipalité devant le Tribunal administratif et devant le Tribunal pénal. M Quesney précise qu'il y a eu un comptage avec le nombre de passages et la vitesse à laquelle les véhicules passent, et quel type de véhicule. C'est toute la circulation sur la D 90 qui est réfléchie.